



COMMUNE DE CEYRESTE  
13600

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 27
Présents	: 22
Votants	: 25

L'an deux mille dix huit, le 8 février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CEYRESTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GHIGONETTO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 1<sup>er</sup> février 2018

Présents : MM. GHIGONETTO, RENAULT, BURCHERI, AUBERT, MAGNAN, PUGLIESI, SCOZZARO, GALLERAND, AZALBERT, BLANC, CHINNA, DELERNIAS, GALLI, GIACHERO, JEANSELME, LACOMBLEZ, MOMBELLI, PORTALES, RUINI, SILVY, DELOGU, ROUX,

Absents, excusés représentés : MM. ORTIZ, OHANIAN, RICO,

Absents, non représentés : MM. CORCIONE, LISA-CERVETTI,

Secrétaire : Mme DELERNIAS

### Objet : 2018.01 – Débat d'Orientations Budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2312-1,

VU l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe,

VU le rapport du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 ci-annexé,

CONSIDERANT la nécessité d'organiser un débat sur les orientations générales du budget 2018, ainsi que sur les investissements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la Commune,

Monsieur Jean Paul GALLERAND, Adjoint au Maire délégué aux Finances, préalablement à l'élaboration et à la présentation du Budget Primitif 2018, présente le rapport portant sur les orientations budgétaires de la Commune, avant qu'un débat ne s'engage au sein de l'Assemblée.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder au vote pour acter la tenue de ce débat.

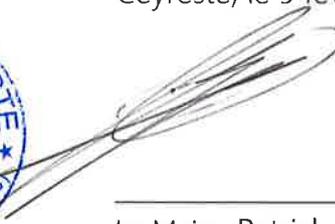
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, préalable à la présentation du Budget Primitif 2018,

Ceyreste, le 9 février 2018,



  
\_\_\_\_\_  
Le Maire, Patrick GHIGONETTO